

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2015

L'An Deux Mille quinze, le 3 juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, SISTAC Patricia et Mrs ARAUJO Éric, BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

Pouvoirs : Mme HONNONS Valérie a donné pouvoir à Mme COULOMB Stéphanie
Mr DUPRAT Serge a donné pouvoir à Mr BONCOURRE Thierry

Secrétaire de séance : Stéphanie COULOMB a été nommée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2015

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la fontaine Delbuc : Le conseil accepte cet ajout.

Délibération sur les devis des travaux de la fontaine Delbuc

Monsieur le maire donne la parole à Claude MAZIERES qui informe le conseil du montant des devis aux travaux relatifs à la fontaine Delbuc et la demande de subvention au Conseil Général.

Approuvé à l'unanimité

Délibération sur le retrait de la commune de Saint-Rome et adhésion de la commune de Bordes-de-Rivière au SITPA

Monsieur le maire fait part du courrier relatif à la modification du périmètre de compétence du Syndicat Intercommunal de transport des personnes âgées. En effet, il y est notifié de la demande de retrait de la commune de Saint-Rome et la demande d'adhésion de la commune de Bordes-de-Rivière au SITPA.

Approuvé à l'unanimité

Délibération sur la demande des Artisans d'Auterive de location de salle des fêtes à un tarif préférentiel

Monsieur le maire informe le conseil de la demande des artisans d'Auterive au sujet de la location de la salle des fêtes à un tarif préférentiel pour le week-end du 19 septembre 2015.

Après discussion, le conseil décide de donner un avis favorable à la location au tarif de 200 € avec 1 voix contre (Thierry BONCOURRE)

Il est proposé de revoir les tarifs à la hausse pour les associations extérieures au conseil de septembre 2015.

3 - Délibération sur la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'à compter du 1er juillet, le service de la DDT de Carbone ne va plus instruire les autorisations d'urbanisme (Permis de construire, Permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable....) .

L'instruction des autorisations d'urbanisme sont transférées au PETR du Pays du Sud Toulousain (cf délibération du 10 septembre 2014).

Monsieur le maire informe qu'il faut se prononcer sur le choix pour l'instruction des CU(a) et CU(b). Actuellement, nous instruisons les CU(a) et la DDT instruit les CU(b).

Au vue des éléments apportés par Monsieur le maire, le conseil décide :

- d'approuver la convention qui définit la mise à disposition du service
- de conserver l'instruction des CU(a)
- de transférer l'instruction des CU(b) au PETR du pays du sud toulousain
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'application de cette convention

4 - Délibération adoptant le projet des travaux du hangar et modalités de financement

Monsieur le maire informe le conseil qu'une demande de subvention au conseil départemental est en cours et qu'il serait nécessaire d'annuler cette demande. En effet, le projet étant plus important, il serait souhaitable de constituer un dossier plus adapté. De plus, monsieur le maire rappelle qu'une aide parlementaire, par le sénateur AUBAN) d'un montant de 5000 €, a été notifiée et que nous avons deux ans pour fournir les pièces complémentaires (plan de financement, délibération adoptant le projet et plans).

Approuvé à l'unanimité. Projet par emprunt.

Information de Claude MAZIERES : quelques tuiles menacent de tomber.

5 -Délibération sur la demande de subvention de l'association Les Cavaliers du Centaure

Monsieur le maire informe le conseil de la création d'une nouvelle association Puydanieloise depuis le 6 décembre 2014 : les cavaliers du centaure. Cette nouvelle association envisage d'organiser une randonnée pédestre mais aussi un vide grenier (le 27 septembre 2015). Après discussion, le conseil décide d'attribuer la subvention exceptionnelle (le budget ayant été voté) pour 2015 d'un montant de 200 €. Monsieur le maire informe que cette subvention restera exceptionnelle si les cavaliers du centaure n'anime pas le village (en matière de manifestations).

6 -Délibération de la demande du GSC BLAGNAC VELO SPORT 31 de location de la salle des fêtes à un tarif préférentiel

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier du GSC BLAGNAC VELO SPORT 31. Cette association organise leur traditionnelle soirée des champions avec cette année les coureurs de la Division Nationale 1. Cette soirée se déroulera le samedi 7 novembre 2015. A cette occasion, le GSC BLAGNAC VELO SPORT 31 sollicite (comme en 2014) la location de la salle des fêtes à un tarif associatif.

Un débat est ouvert et beaucoup d'interrogations sur le bien fondé pour le village ? Y a t'il des bénéfices ? Il est décidé par le conseil d'accorder pour cette année 2015, le tarif de 200 € avec une abstention (Eric ARAUJO). Attention, les tarifs seront revus à la hausse pour les associations extérieures à compter de 2016. Comme précédemment dit, un conseil au mois de septembre permettra de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes à des associations extérieures au village.

7 - Délibération sur le courrier de la famille FORMOSA Jean-Louis

Monsieur le maire informe le conseil de la mise en demeure de la famille FORMOSA Jean-Louis et Pascale des parcelles C 145, C 149 et C 150, situées à Saint-Sernin, à un prix de 100 000 €. En effet, ces parcelles ont été classées, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2007 en emplacement réservé. Il avait été envisagé sur ce dernier, un complexe sportif. A ce jour, ce projet n'ayant pas abouti, il serait raisonnable de lever l'emplacement réservé.

Nous avons sollicité l'ATD (Agence Technique Départementale) pour un avis sur la procédure. Il faut savoir qu'il en existe deux :

1- **la suppression de l'emplacement réservé** au travers d'une évolution du Plan Local d'Urbanisme consistant à une modification : ce qui engendrerait des frais pour la commune.

2 – **L'Obsolescence de l'emplacement réservé** c'est à dire le propriétaire doit mettre en demeure la commune d'acquérir les terrains et la commune a un an pour se prononcer. A expiration de ce délai, et si dans les 3 mois suivants le juge à l'expropriation n'a pas été saisi, les limitations au droit de construire inhérentes à l'emplacement réservé et la réserve ne sont plus opposables.

Après discussion, le conseil décide de ne pas acquérir ces trois parcelles. A la fin du délai des un an et trois mois et dans le cas où le juge d'expropriation n'est pas saisi, alors l'emplacement réservé sera levé.

Monsieur le maire précise également que la parcelle C 148 appartenant à la famille QUARANTA Paul se situe dans l'emplacement réservé. Si cette famille, le souhaite, elle peut mettre en demeure la commune pour acquérir cette parcelle et engager la même procédure de levée d'emplacement réservé.

Une précision supplémentaire, lors d'une prochaine révision ou modification du PLU, il sera nécessaire de supprimer sur le plan de zonage cet emplacement réservé matérialisé en zone Uca.

Délibération sur la subvention supplémentaire à l'association Patrimoine pour l'organisation de la Foire aux plantes

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, l'association Patrimoine avait sollicitée le conseil municipal pour une augmentation de la subvention d'un montant de 250 €. Lors de cette réunion, le conseil avait refusé cette augmentation et proposé en contrepartie l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la foire aux plantes. Monsieur le Maire propose la somme de 1000 €. Arlette DARBAS, Vice-Présidente de l'Association, informe le conseil que les frais s'élèveraient à environ 1000 € comprenant banderole, affiches, flyers, parutions dans différents journaux. De plus, cette foire aux plantes permet également une publicité de la salle des fêtes (qui plaît beaucoup).

Après un débat, le conseil décide d'allouer la somme de 1000 € à l'association patrimoine pour l'organisation de la foire aux plantes le 14 novembre 2015. Monsieur le maire précise, tout de même, que cette somme ne sera pas attribuée dans le cas où la manifestation serait annulée. Cette subvention exceptionnelle sera versée début octobre 2015.

9 - Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de la population

Monsieur le maire informe le conseil du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016, L'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur. Ce coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Un agent recenseur sera désigné en automne 2015. Monsieur le maire propose que la secrétaire, Nathalie LOUBIERES, soit désignée coordonnateur, étant donné qu'en 2011, elle avait déjà effectué cette tâche avec l'attribution d'une prime exceptionnelle.

Après discussion, le conseil donne un avis favorable pour que Nathalie LOUBIERES soit désignée coordonnateur communal pour le recensement de la population.

Informations maire

- Il faut désigner un nom pour l'école de Puydaniel : proposition d'un nom occitan, d'un ancien poilu Marius LINGE (enterré à Puydaniel) escòla de Naut (école d'en haut en occitan). Question reportée au prochain conseil. Il est également proposé de demander un avis aux habitants.

- Invitation du TCP le 13 juin 2015

- Remerciements de l'association ALCTJA pour la location de la salle des fêtes à un tarif préférentiel

- Désignation d'un élu au PETR (Plan Climat Énergie et Territorial) : demander à serge DUPRAT s'il souhaite être l'élu désigné.

- Travaux rue de la mairie : l'entreprise Lauriere a donné son accord pour que l'entreprise COLAS effectue la réfection de la rue de la mairie

- L'entreprise Rebouil a effectué le débroussaillage des bords de routes

- Une prochaine réunion avec la DRAC et les monuments de France sera organisée pour l'étude de la faisabilité de l'église.

- Les devis sont en notre possession. Le dossier de demande de subvention en matière de conservation de patrimoine rural non protégé peut être déposé au Conseil Départemental. (Cette fontaine est propriété communale)

- Autorisation de la barrière pour la fontaine du virage. En attente. Claude Mazières s'en occupe

- Il faudrait s'occuper de vendre le tracteur épareuse.

- Reprise du lotissement borde basse. Il faut voir l'assainissement

- Plan Communal de Sauvegarde : demande d'un groupe de travail. Il faut le finaliser

- Courrier population pour les photos des habitants :

Groupe de travail : Thierry BONCOURRE, Claude MAZIERES, Jean-Claude BLANC, Arlette DARBAS, Serge DUPRAT, Patricia SISTAC, Stéphanie COULOMB

- Lettre sur les travaux réalisés et non déclarés :

Groupe de travail : Thierry BONCOURRE, Claude MAZIERES, Jean-Claude BLANC, Arlette DARBAS, Serge

DUPRAT, Patricia SISTAC, Stéphanie COULOMB

- 2 Chapiteaux : faire passer le contrôle pour la structure et l'incendie dès qu'il sera monté la première fois.
- Élagage des lignes ORANGE : obligation de contrôler et remettre en état des lignes téléphoniques
- Le 29/05 : réunion sur l'éclairage public : extinction entre 00h et 5h sauf fermes isolées. Économies de 30 % minimum. D'après des statistiques de gendarmerie, il n'y a pas plus de vols la nuit.
- Effacement des réseaux haut du village, 2ème tranche : 2eme tranche 2015.
- Mutualisation au sein des communes, SMIVOM, CCVA : doit être terminé en janvier 2016. Plus de dotation si plus de mutualisation. FPIC : 7700 € pour l'année 2015.
- Souffleur : il faut prévoir de le remplacer car la réparation est trop importante ; Il faut également envisager l'achat d'un aspirateur pour la mairie.
- La CCVA a acheté un broyeur à branches : mise à disposition gratuitement aux communes adhérentes . Les copeaux seront donnés aux Puydaniéolois qui en feront la demande (en fonction de la quantité).
- Réouverture des chemins communaux par la Communauté de Communes : projet à 70 000 € et subventionné à 50 %.
- Parole à Mr Mazières concernant les travaux de l'école : ils ont débuté le 18/04. Le plancher a été coulé et séché. Attente des autres corps de métiers. Fin des travaux prévue pour la fin juillet. Il n'existe pas ou très peu d'intervention quand il n'y a école. La plaque commémorative a été enlevée à l'ancienne mairie et sera remise à la mairie actuelle après travaux.
- L'employé communal, Celma Bernard, est en arrêt maladie

Pas de questions diverses

Séance levée à 21h45

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus